

Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GRIVEL, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2022

Date d'affichage de la convocation : 31 mars 2022

Date de publication des délibérations : 8 avril 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de procuration(s) : 4

Présents (dans l'ordre du tableau) : Mesdames et Messieurs Patrick GRIVEL, ~~Simon LORIN~~, Martine SALZMANN, Gilbert BACH, Yolande LANG, Evelyne BERTHAUT, Rosario LEONARD, Pierre DIVOUX, ~~Stéphane BRUDER~~, Eric ALCAIDÉ, ~~Elodie CASULLI~~, Pauline ROSSI, Pascal NURENBERG, Sylvain FRANZ, ~~Alexandra HEVIN~~.
Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : S. Lorin (excusé avec procuration à M. Salzmann) , S. Bruder (excusé avec procuration à P. Divoux), A. Hévin (excusée avec procuration à S. Franz), E. Casulli (excusée avec procuration à R. Léonard).

Madame Martine Salzmann est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction du procès-verbal des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Vote des taux de fiscalité locale
- 2- Subventions aux associations
- 3- Prélèvement partiel de l'excédent du lotissement La Noiseraie
- 4- Budget primitif 2022 (principal et lotissement)
- 5- Avenants au marché du groupe scolaire et périscolaire

C o m m u n i c a t i o n s

néant

*Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022***Délibérations****1°) Fixation des taux de la fiscalité directe locale 2022.***Délibération n° 385DCM22-02-01 Codification : 7.2 Fiscalité*

Considérant qu'il n'est pas nécessaire, pour équilibrer le budget, de modifier les taux des taxes directes locales, Monsieur le Maire propose de maintenir en 2022 les taux de 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir en 2022 les taux des deux taxes directes locales ainsi qu'il suit :

Taxes	<i>Pour mémoire taux 2021</i>	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux votés pour 2022	Produit attendu
Taxe sur le foncier bâti	29,27 %	1.012.000	29,27 %	296.212 €
Taxe sur le foncier non bâti	49,71 %	38.200	49,71 %	18.989 €

Résultat du vote : **Pour** : Unanimité ; **Contre** : 0 ; **Abstention(s)** : 0

2°) Subventions aux associations pour 2022.*Délibération n° 385DCM22-02-02 Codification : 7.5 Subventions*

Après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances ;

Vu les crédits inscrits au BP 2022 à l'article 6574 ;

Vu les sollicitations des différentes associations ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes pour l'exercice 2022

Nom de l'association	Montant de la subvention pour 2022	Décision et vote
Judo Club de Pange-Laquenexy	720,00	unanimité
Ass. Gym Séniors des 4 Vents	300,00	unanimité
Souvenir Français Laquenexy	360,00	unanimité

Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022

3°) Prélèvement partiel de l'excédent du budget lotissement La Noiseraie

Délibération n° 385DCM22-02-03 *Codification : 7.1 Décisions budgétaires*

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe La Noiseraie;

Considérant le montant de l'excédent du budget annexe La Noiseraie ;

Monsieur le maire propose de transférer un montant de 200.000,00 € du budget annexe La Noiseraie au budget principal de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de transférer un montant de 200.000,00 € du budget annexe La Noiseraie au budget principal de la commune sur l'exercice 2022.

- **Charge** le maire de procéder aux différentes opérations comptables nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert.

Résultat du vote : **Pour** : 12 voix **Contre** : **Abstention** : 3 (S. Franz +1, P. Nurenberg)

4°) Budget primitif 2022 (principal et annexe lotissement Noiseraie)

Délibération n° 385DCM22-02-04 *Codification : 7.1 Décisions budgétaires*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal son projet de budget primitif pour l'exercice 2022.

Celui du **budget principal de la commune** s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	955.845,00 €	en recettes et en dépenses
Section d'investissement :	2.475.896,00 €	en recettes et en dépenses

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : POUR : 12 voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 3 (S. Franz +1, P. Nurenberg)

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de **budget annexe « lotissement Noiseraie »** qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	2.582.365,00 €
Section d'investissement :	1.746.634,34 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget annexe « lotissement Noiseraie » tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : POUR : 12 voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 3 (S. Franz +1, P. Nurenberg)

Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022

5°) Avenants aux marchés de travaux du groupe scolaire et périscolaire

Délibération n° 385DCM22-02-05 Codification : 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire et périscolaire, différents imprévus sont survenus en cours de chantier :

1°- Avenant n° 1 du lot 15 Peinture intérieure / Nettoyage attribué à la société AL RENOV pour la reprise des finitions des supports béton pour un montant de 8.100,00 € HT soit 9.720,00 € TTC.

2°- Avenant n° 2 du lot 9 Serrurerie – Métallerie à la société VB Service SARL pour la fourniture et la pose d'un portillon complémentaire pour un montant de 782,00 € HT soit 938,40 € TTC.

- Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offre ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'approuver les avenants suivant :

Avenant n° 1 du lot 15 Peinture intérieure / Nettoyage attribué à la société AL RENOV pour la reprise des finitions des supports béton pour un montant de 8.100,00 € HT soit 9.720,00 € TTC.

Avenant n° 2 du lot 9 Serrurerie – Métallerie à la société VB Service SARL pour la fourniture et la pose d'un portillon complémentaire pour un montant de 782,00 € HT soit 938,40 € TTC

- **AUTORISE** le maire à signer ces avenants et tous documents y afférant.

Résultat du vote : POUR : 12 voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION 3 (S. Franz +1, P. Nurenberg)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à vingt heures cinquante minutes et Madame la secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Laquenexy, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Patrick GRIVEL

Gilbert BACH

Rosario LEONARD

Eric ALCAÏDÉ

Pascal NURENBERG

Les Adjointes et Conseillers municipaux :

Simon LORIN

Yolande LANG

Pierre DIVOUX

Elodie CASULLI

Sylvain FRANZ

Martine SALZMANN

Evelyne BERTHAUT

Stéphane BRUDER

Pauline ROSSI

Alexandra HEVIN